



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Délégation territoriale du Périgord vert

Nontron, le 29 novembre 2023

Affaire suivie par : Pascal Dumonteit

Tél : 05 47 24 16 97

Courriel : [pascal.dumonteit@dordogne.gouv.fr](mailto:pascal.dumonteit@dordogne.gouv.fr)

La Délégation territoriale du Périgord Vert

à

Monsieur le Président de la communauté  
de communes Dronne et Belle

Objet : Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

Réf. : votre transmission du 20/10/2023

Par courriel en date du 20 octobre 2023, vous avez sollicité l'avis de la direction départementale des territoires sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi-H de la communauté de communes Dronne et Belle approuvé le 28 janvier 2020.

Cette modification simplifiée a pour objet :

- l'ajout de bâtiments susceptibles de changer de destination,
- l'ajout d'éléments de petit patrimoine,
- la rectification de quelques erreurs matérielles.

Dans une première version de cette modification simplifiée présentée le 24 mai 2022, 88 bâtiments avaient été identifiés comme étant susceptibles de changer de destination. En date du 5 août 2022, nous avons alors émis un avis favorable, considérant que l'identification de ces bâtiments permettait d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine rural traditionnel et permettait également la création de nouveaux logements sans artificialiser de nouvelles surfaces. Ainsi, cette démarche permettait de satisfaire les enjeux de sobriété foncière en offrant la possibilité de lutter contre la vacance et le délabrement des bâtiments.

Adresse postale : DDT de la Dordogne – Cité administrative  
CS 74000

24053 Périgueux cedex

Adresse physique : DDT de la Dordogne – 16, rue du 26ème RI – PÉRIGUEUX  
Tél : 05 53 45 56 00 – Fax : 05 53 45 56 50 – Mél : [ddt@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt@dordogne.gouv.fr)



web

Suite à l'envoi de votre deuxième version du projet en date du 13 avril 2023 et considérant la prise en compte de l'avis de la Chambre d'agriculture en date du 03 mai 2023 et l'avis conforme de la MRAE en date du 02 juin 2023, cette dernière version acte la baisse du nombre de bâtiments, après la mise en œuvre d'une démarche d'évitement, passant de 88 bâtiments identifiés à seulement 12 finalement retenus pour permettre leur changement de destination.

Dès lors, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler.

La cheffe de la délégation territoriale du Périgord vert



Corine STRADY